



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcatel CIT

Question écrite n° 9513

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la situation préoccupante de la société Alcatel CIT, dont le principal client est France Telecom. Alors qu'Alcatel CIT a réalisé en 1992 un bénéfice net de 506 MF et qu'elle se prépare à sous-traiter 55 000 heures de travail, la direction générale a décidé de licencier 176 salariés par des départs volontaires forcés et des sédentarisation arbitraires pour 40 salariés. Depuis plusieurs jours toutes les agences françaises sont occupées par le personnel en grève qui n'accepte pas ces licenciements abusifs. Jusqu'à présent, la direction refuse toute négociation. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir auprès de la direction d'Alcatel CIT afin qu'elle arrête le plan de licenciements et engage de véritables négociations avec les représentants du personnel.

Texte de la réponse

Le ministère de l'industrie, des postes et des telecommunications et du commerce extérieur a procédé à une analyse détaillée de l'évolution des métiers de cette branche d'activité d'installation en telecommunications. Il apparaît ainsi que les tâches de montage et d'installation sont en constante réduction du fait de l'évolution technologique, qui simplifie l'installation des matériels et déplace les tâches de mise en œuvre de ces systèmes vers des activités non manuelles. Cette évolution induit de plus une tendance à la « sédentarisation » de personnels initialement itinérants. En 1993, le phénomène s'est accentué et en conséquence Alcatel CIT a dû engager une réduction d'effectifs portant sur 176 emplois (137 emplois d'installation et 39 emplois administratifs). Une procédure de plan social a été lancée par l'entreprise en avril 1993, portant sur différentes agences, dont celle de Nancy, et le site central de La Verrière. Ce plan social a conduit à 84 départs volontaires et 52 départs en FNE. La société a enfin proposé aux 40 personnes restantes des possibilités de reclassement au sein d'ateliers de production de cordons, récemment créés près de chacune des agences régionales. L'ensemble des suppressions de postes a donc fait l'objet d'une solution économique et sociale de remplacement. Le ministère de l'industrie, des postes et des telecommunications et du commerce extérieur sera régulièrement informé de l'évolution de la situation de l'emploi dans ce secteur et des modalités de reclassement mises en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9513

Rubrique : Matériels électriques et électroniques

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4695

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1942